



*Fédération Nationale De l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle*

Académie de Toulouse

courriel : fneclfpo.acad.toulouse@gmail.com

Tel : 06.48.22.13.68

Christian Robert
Coordonnateur FNEC-FP FO académie de Toulouse

A

Monsieur le Recteur d'Académie de Toulouse

Objet : Suite de l'audience du 10 juin 2020 sur la situation de Monsieur Alain Rey

Albi, le 11 juin 2020

Monsieur le Recteur,

Suite à l'audience d'hier nous souhaitons par ce courrier revenir sur un certain nombre de points abordés hier.

Nous avons noté que vous n'avez pas l'intention d'engager de procédure disciplinaire à l'encontre de notre collègue Alain Rey. Madame la Directrice de cabinet et monsieur le Secrétaire général nous ont indiqué que la procédure judiciaire engagée ne résultait pas d'une initiative du Rectorat et que si vous n'étiez pas présents hier pour nous recevoir c'est qu'une contrainte d'agenda impérative vous en a empêché. Ils nous ont aussi indiqué que votre volonté était celle d'un apaisement.

Nous prenons donc positivement acte de ces déclarations qui nous confortent dans notre analyse de la situation, à savoir que les faits qui sont reprochés à Alain Rey ne peuvent constituer de sa part la moindre faute puisqu'il se trouvait le 21 janvier présent sur les lieux en qualité de délégué syndical et qu'il ne faisait qu'accomplir le mandat confié par notre fédération en accompagnant les personnels du lycée Clément Marot.

Vos représentants nous ont indiqué qu'ils n'étaient pas inquiets à propos des éventuelles suites judiciaires mais les représentants syndicaux que nous sommes ne peuvent qu'être inquiets puisque notre camarade se retrouve dans une situation où, le 24 juin, il risque de devoir reconnaître avoir commis des actes qui de notre point de vue ne peuvent être répréhensibles puisqu'il n'a fait, à ce moment là qu'exercer son mandat syndical.

Considérant que la volonté de bienveillance que vous avez manifesté est positive mais que des initiatives concrètes seraient de nature à donner un signal beaucoup plus clair, nous avons formulé lors de l'audience deux demandes :

- Que vous interveniez en direction du personnel de direction qui a déposé plainte afin que celle-ci soit retirée,
- Que vous accordiez à Monsieur Alain Rey la protection fonctionnelle puisqu'il a formulé par écrit cette demande lors de l'audience.

Nous vous remercions, au vu de l'urgence de la situation, de bien vouloir répondre à ces deux demandes dans les meilleurs délais.

Sachant pouvoir compter sur votre attachement au dialogue social, veuillez recevoir,
Monsieur le Recteur, mes salutations distinguées.

Christian Robert, coordonnateur FNEC-FP Académie de Toulouse.

